

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires.

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Novembre 1879.

Chronique générale.

Contrairement aux assertions si formelles de la France, le moniteur de la présidence du Palais-Bourbon, la République française, prétend que dans le conseil des ministres de mardi, non-seulement on n'y a pris aucune détermination au sujet du maréchal Canrobert, mais même qu'on n'y a pas encore examiné cette question.

Qui veut trop prouver ne prouve rien. La République ne fera croire à personne que les ministres soient jusqu'ici restés sourds aux lamentations et aux cris de la presse républicaine relativement à l'élection du maréchal Canrobert, dont on a fait la grosse question du jour.

M. Léon Say, affirme-t-on, s'est refusé vis-à-vis de différents députés à faire de nouvelles hécatombes dans le personnel des finances. « J'ai donné assez de satisfaction, aurait dit le ministre, pour avoir le droit de m'en tenir là. »

D'après ce qu'on raconte, M. Ferry aurait fait offrir les fonctions d'inspecteur général de l'enseignement médical à M. Naquet qui, il faut le dire à sa louange, les aurait refusées, en disant que le mandat de député ne devait pas être considéré comme un marche-pied pour se hisser à des fonctions lucratives.

Voici une nouvelle vraiment stupéfiante et qui trouve du crédit dans certains cercles, malgré son in vraisemblance.

On dit que les radicaux de Boulogne et de Calais ont signifié à M. Ribot, député de cet arrondissement, que son extrême modération et ses votes n'étaient plus de leur goût, et qu'aux prochaines élections ils avaient résolu de lui opposer M. Coquelin, de la Co-

médie-Française, ami intime de M. Gambetta.

On assure que les attachés militaires des grandes puissances, accrédités à Paris, ont reçu de leur gouvernement respectif l'ordre de féliciter M. le maréchal Canrobert, à l'occasion de son élection au Sénat. On a choisi les attachés militaires et non les ambassadeurs, afin de bien marquer que ce témoignage de haute considération militaire n'avait, à aucun degré, le caractère d'une ingérence dans les affaires intérieures de la France.

Nous avons déjà parlé d'un projet de prompt dissolution lancé par la Lanterne. Voici comment s'exprime cette feuille :

« La Chambre actuelle a été nommée pour consolider la République; elle a été réélue, après le 14 octobre, pour enterrer les hommes du 16 Mai et le maréchal de Mac-Mahon. Les deux cérémonies sont terminées. Qu'a-t-elle à faire maintenant? Elle n'en sait rien. Elle n'a de programme sur rien. Elle n'est pas arrivée à voter une seule loi d'intérêt général, si on n'en excepte l'utile, mais petite loi Plessier. Elle a bien voté l'article 7 des lois Ferry, mais évidemment cet article est insuffisant. Si elle commence la discussion des lois sur l'enseignement primaire, elle n'aboutira pas. Enfin, sur la question de l'amnistie, il n'y a qu'un homme qui soit en situation d'obtenir un vote favorable de la Chambre : c'est M. Gambetta; et il y a pour le pays un intérêt supérieur à ce que la question soit tranchée le plus tôt possible. Il faut une Chambre jeune, ayant un sang nouveau, retournée dans le suffrage universel, pour faire les réformes qui s'imposent au pays, et que la République doit accomplir pour montrer qu'elle est meilleur gouvernement que les gouvernements précédents. »

Mais, avant ces élections si désirables, la Lanterne met M. Gambetta en demeure de prendre le ministère.

On lit dans le Télégraphe :

« Les ministres de l'intérieur et de la

guerre se sont mis d'accord pour la rédaction d'un décret réduisant le nombre des légions de gendarmerie à une par circonscription de corps d'armée.

Loi que cette réforme ait pour but de soustraire la gendarmerie à l'administration de la guerre, elle a pour effet, au contraire, de rattacher directement cet important service à l'autorité immédiate des généraux commandant les corps d'armée, ce qui sera d'un grand avantage en cas de guerre ou de mobilisation.

La résidence du colonel commandant chaque légion de nouvelle formation sera au chef-lieu du corps d'armée.

Cette nouvelle organisation aura pour conséquence une diminution de dépenses, et le garde des sceaux, pour ce qui concerne son ressort, lui a donné son approbation.

La publication du décret aura lieu très-prochainement.

Les ministres de l'intérieur et de la guerre auront ensuite à s'entendre sur une question réservée, à savoir, la part d'influence qu'il convient de faire au ministre de l'intérieur dans la désignation des candidats pour l'avancement dans l'arme de la gendarmerie.

Nous n'examinerons pas aujourd'hui la question de savoir si le ministre de l'intérieur est d'accord avec le ministre de la guerre, si la gendarmerie sera soustraite ou ne le sera pas à l'administration de la guerre, ni si M. Lepère aura une part d'influence dans les questions d'avancement.

Ce qui nous frappe dès l'abord, c'est qu'on réduit le nombre des gendarmes quand on devrait les augmenter. Le parquet est depuis longtemps à la recherche des assassins de la place Beauvau et autres lieux. On égorge impunément dans Paris comme autrefois en pleine forêt de Bondy. La réduction de la gendarmerie dans les circonsstances présentes serait une folie et un profond manque de jugement de la part de nos gouvernants.

Nous relevons dans un journal suisse cette petite information :

M. Henri Rochefort, l'ex-directeur de la Lanterne, est allé la semaine dernière passer trois jours à Paris, sans que personne s'en soit douté. M. Rochefort est habitué à ces petites excursions qui n'ont pour lui aucun danger.

A la suite d'un article publié par M. Sarcy dans le XIXe Siècle, M. Gresley, ministre de la guerre, a prescrit une enquête sur l'attitude des autorités militaires de la ville d'Auch, vis-à-vis du préfet du Gers.

Dans l'article en question, M. Sarcy affirmait que le malheureux préfet était tenu en quarantaine par la société et les fonctionnaires, et que le général commandant refusait d'avoir avec lui d'autres relations que les relations officielles ou de service.

Le général sera blâmé, n'en doutons pas, peut-être sera-t-il déplacé, peut-être même sera-t-il mis en retrait d'emploi. Et après?

Le malheureux subordonné de M. Lepère n'en continuera pas moins à vivre seul et isolé dans le fond de sa préfecture.

Il faut en prendre son parti : partout, en province, ce qu'on appelle la bonne société refuse d'avoir aucun rapport avec les représentants du gouvernement actuel.

M. Tirard, continuant l'épuration de son personnel, s'occupe en ce moment de renouveler de fond en comble le conseil supérieur des haras.

Presque tous les titulaires actuels seront purement et simplement remplacés, à cause de leurs opinions politiques.

Nous nous demandons vraiment ce que la politique a à faire avec l'élevage du cheval.

La République est donc réellement à l'agonie, puisque M. Lepère demande, les lois organiques à la main, des prières publiques pour que Dieu la sauve... Salvam fac?

Cette singulière circulaire du ministre de l'intérieur est littéralement écrasée par les railleries et les sarcasmes de la presse. Quelques feuilles opportunistes se contentent « d'approuver l'esprit » de ce morceau de

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

CONCLUSION

(Suite.)

III

FIN DE L'HISTOIRE DE MATHIEU PIMENT, L'HOMME DU DIADÈME, CAPITAINÉ DU BRIG-CORSAIRE LE PASSE-PARTOUT.

La famille, résignée à sa ruine et bien décidée à vivre désormais du travail de ses mains, venait de dire adieu au comte de Montreuil, qu'on apercevait encore gravissant un sentier escarpé, lorsqu'un homme de quarante à cinquante ans, d'une taille au-dessus de la moyenne, et courbé sous le faix d'un sac de soldat lourdement rempli, parut à l'extrémité du chemin.

Cet homme ne connaissait pas Montreuil, mais il l'arrêta :

— Monsieur, dit-il, venez-vous de Kerbozec? — Oui, mon brave; et laissez-moi vous demander des nouvelles de votre excellent capitaine Mathieu Piment, et de notre vieil ami Antonio Muniz

y Bayen; car, sans vous avoir jamais vu, je vous reconnais, vous êtes Arrache-Tout.

— Oui, monsieur, je suis Arrache-Tout, et je pense savoir qui vous êtes, puisque vous me parlez de même; vous êtes M. de Montreuil, le mari de mademoiselle Méliite...

— Vous l'avez dit, mon brave ami, je suis Montreuil.

Le rude marin poussa un profond soupir et reprit avec l'accent de la plus vive douleur :

— Voyez mon chapeau, monsieur, voici la première fois que je mets un crêpe autour... Mais tant qu'Arrache-Tout vivra, il n'aura pas d'autre ruban.

L'herculeen maître d'équipage ne put continuer, la voix lui manqua; Montreuil, touché de sa douleur, descendit de cheval et lui prit la main.

— Allons! allons faire sa dernière volonté! reprit enfin le corsaire... et si vous n'êtes pas trop pressé, monsieur Montreuil, menez-moi... car je n'ai plus de force, moi, depuis que mon vieux Piment... je n'y vois pas à gouverner... J'aurais dix écuibiers au lieu d'un, que je n'y verrais pas davantage.

L'œil unique du farouche marin s'était rempli de larmes; Montreuil, tenant d'une main son cheval en laisse, de l'autre le conduisit vers le monticule où la famille réunie les attendait avec étonnement.

Le nom d'Arrache-Tout fut bientôt dans toutes les bouches. Bientôt aussi l'on sut qu'il venait, par la volonté de Mathieu Piment, remettre à la famille du vicomte de Kerbozec l'héritage du corsaire.

— C'est là, dans ce sac... voyez... ça pèse, et je me fais vieux... depuis cinq semaines qu'il est mort.

Les maîtres et les fermiers entouraient le marin qui, ayant posé par terre son énorme sac de soldat, dit avec effort :

— A boire; j'étouffe... voilà comme je suis... ah!...

Alain lui donna à boire et se chargea du sac; mais Hilaire s'adressant à Montreuil :

— Attendez, mon frère, ne partez pas encore; cet héritage peut être considérable, et, s'il nous est permis de l'accepter, l'objet de votre voyage changera. Si la vente de Kerbozec suffisait, nous irions à Montreuil, on verrait.

Malgré le grave intérêt attaché à la question, personne n'eut la faiblesse de demander au marin la quotité de la somme qu'il apportait.

On rentra au salon et le vieux Gavésio, malade de chagrin, ayant été prévenu, sortit du lit pour être présent à la nouvelle scène qui se préparait.

Pendant la route, Arrache-Tout avait dit que le Passe-Partout était désarmé et démolli, qu'Antonio avait pris passage sur un autre brig pour retourner à Bayonne, d'où il comptait se rendre par terre dans ses montagnes.

— Il était devenu fin matelot en peu de temps, et il aimait mon vieux... presque autant que je l'aimais, moi... rapport à M. Brnel de La Fauge-rais.

Pierre Gavésio fit quelques difficultés pour s'asseoir en présence de ses maîtres, mais Arrache-Tout se laissa tomber comme une masse sur une chaise; les La Fauge-rais et les fermiers attendirent en silence qu'il pût parler.

Alain posa sur la table à côté de lui un verre et du cidre.

Le marin, la tête entre ses mains, sanglotait, et des larmes roulaient dans tous les yeux, en exceptant toutefois le vieux Pierre, qui examinait d'un regard cupide le sac encore bouclé. Il l'avait soupesé tout à l'heure, c'était horriblement lourd! mais contenait-il de l'argent ou de l'or?... Jamais un avaré ne contempla son trésor avec plus de passion que le vieux Pierre, encore tremblant de la fièvre, n'en mettait à examiner le fardeau d'Arrache-Tout.

Tout à coup, avec une énergique brusquerie, le marin leva la tête, essuya son œil avec la manche de son grossier caban, prit le verre de cidre, le but d'un trait et dit :

— Voici donc cinq semaines aujourd'hui, messieurs... la brise était bonne, nous naviguions avec perroquets et cacatois, au vent de l'île de Baz, le cap N. N. E., la côte à tribord à nous. — Matelot,

haute littérature ministérielle, qui en est complètement dépourvu.

Laisant de côté les exigences grotesques contenues dans la circulaire de M. Lepère, le rôle policier dont il agrémenta le service administratif des préfets, nous ne relèverons que l'inqualifiable prétention d'empêcher les évêques de voyager comme tout le monde, même à l'intérieur, et de contrôler des démarches qui font partie de leurs obligations épiscopales.

Le dernier Empire n'a jamais formulé des prétentions aussi arbitraires.

Il eut un jour la velléité d'interdire le voyage des évêques à Rome, et devant l'attitude de l'épiscopat il dut abandonner cette sottise exigence.

Est-ce parce qu'il laisse persécuter les instituteurs et les institutrices congréganistes, parfois avec une violence que l'impartiale justice doit réprimer; est-ce parce qu'il laisse circuler librement, sur la voie publique, des pamphlets odieux, des gravures cyniques, traînant dans la boue l'Eglise, ses religieux, ses prêtres, ses institutions sacrées, que le gouvernement de la République se croit en droit d'être exigeant au-delà de toute mesure justifiée?

Certains articles organiques ne sont que la négation du Concordat, loin d'en être le développement. On l'a dit et redit maintes fois. Il est étrange qu'un ministre républicain aille fouiller dans ce vieil arsenal impérial des armes rouillées pour soutenir de mesquines prétentions.

— Les chefs de gare des villes épiscopales, dit le Français, ont reçu l'ordre de ne pas délivrer des billets de parcours aux évêques sans prévenir immédiatement la préfecture.

Cette nouvelle mérite confirmation; c'est véritablement trop fort pour que nous y croyions.

— Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur*:

» En exécution du premier paragraphe de la circulaire du ministre des cultes, une active surveillance sera exercée à partir de dimanche prochain 23 novembre dans toutes les églises et chapelles du culte catholique; pour s'assurer si les prescriptions ministérielles sont suivies. Tel est l'ordre qui a été donné aujourd'hui même. »

La République va donc envoyer de ses agents à la messe! N'a-t-elle pas à craindre que quelques-uns ne se convertissent aux instructions de leur curé?

— L'annonce de la mort d'Abd-el-Kader a été prématurée; mais, d'après des avis certains qui arrivent de Beyrouth, l'état de vieillesse et de maladie dans lequel se trouve aujourd'hui l'émir Abd-el-Kader a seul pu faire répandre le bruit de sa mort.

L'EXPORTATION DES GRAINS.

On lit dans le *Courrier des États-Unis* du 6 novembre:

« On note une décroissance momentanée dans le mouvement d'exportation du blé

d'Amérique en Europe. Pendant les quatre dernières semaines, il a été expédié de New-York environ 6 millions de boisseaux de moins que pendant la période correspondante d'il y a deux mois. Ce ralentissement a pour résultat une énorme accumulation de grains dans les magasins et entrepôts sur les élévations à bord des bateaux du canal et dans les wagons de chemins de fer. Les entrepôts de Détroit, et de Baltimore notamment, sont pleins à déborder; il ne reste pas de place pour les autres marchandises, et les propriétaires du blé en transit ont reçu avis que, s'ils ne l'enlèvent pas dans les dix jours, le droit d'emmagasinage sera élevé d'un cent par boisseau, et d'un autre cent cinq jours après.

» On estime à plus de 25 millions de boisseaux la quantité de blé sur le marché et que l'on ne sait littéralement où mettre. L'Europe n'ayant pas évidemment reçu tout le blé dont elle a besoin, le ralentissement de l'exportation n'est que temporaire. On lui attribue pour principale cause la cherté de l'argent et les mesures de précautions prises par beaucoup de banques en vue de la spéculation effrénée sur les grains. Les fluctuations de prix de la semaine dernière sont dues uniquement à la spéculation. Beaucoup d'agitateurs achètent, n'importe à quel prix, avec l'espoir de vendre à bénéfice. Ainsi se produit une hausse artificielle qui nécessairement se terminera un jour ou l'autre par de grandes pertes. »

Etranger.

ANGLETERRE. — La flotte ne restera pas tout l'hiver à Malte. Dans quelques jours, elle jettera l'ancre devant l'île de Chypre, et elle viendra ensuite en vue d'Alexandrie où se trouvent déjà: un cuirassé russe, une corvette allemande, deux frégates autrichiennes, un aviso italien (le reste de la flotte italienne opère devant les côtes de la Tunisie).

La question égyptienne a été discutée au conseil des ministres. Tous sont d'avis qu'il importe de revenir au premier projet et de faire nommer MM. Baring et de Blighières ministres et non pas contrôleurs du gouvernement égyptien.

— Encore une nouvelle extraordinaire! Un journal anglais prétend que Cettiwayo aurait obtenu du gouvernement anglais l'autorisation de venir passer l'hiver à Menton.

ALLEMAGNE. — Bismark est resté à Varzin, parce que, selon lui, on a fait à Berlin des avances impolitiques au czarévitch. Le chancelier ne veut pas d'une triple alliance s'il n'est expressément stipulé que la Russie ne s'alliera jamais avec la France dans toute entreprise de nature à porter préjudice à l'Allemagne. D'ailleurs, Bismark, qui se fait beaucoup plus malade qu'il n'est réellement, prépare sa retraite, car l'Empereur se fait tellement vieux qu'une catastrophe peut arriver subitement, et il n'est pas probable

que le prince Fritz puisse s'entendre avec le chancelier.

— Le séjour du czarévitch à Berlin a coïncidé avec des détails donnés par un certain nombre de journaux allemands sur les armements faits par la Prusse sur les côtes de la Baltique. Voici ce qu'on écrit de la côte de la Baltique à la *Gazette d'Augsbourg*:

« Le ministre de la guerre de Prusse consacre, depuis un an, des soins tout particuliers à renforcer l'armement de la côte de la Baltique. On établit des chemins de fer stratégiques, on fortifie les ports et tous les endroits où l'on pense qu'un débarquement pourrait être tenté. Pendant ces dernières semaines, des voyages d'études ont été de nouveau faits dans ce but, par des officiers d'état-major sous la conduite du lieutenant-colonel d'Unruh. Des canonnières prussiennes ont été occupées tout l'été à opérer des sondages à l'entrée de tous les ports et sur tous les points où l'on s'attendrait à voir une flotte ennemie tenter un débarquement. On a déterminé également les points où l'on va établir des tours cuirassées. »

La *Gazette de Cologne* salue ainsi l'arrivée du prince russe à Berlin, en déclarant que les concentrations de troupes russes sur la frontière de la Prusse justifient l'alliance conclue par l'Allemagne avec l'Autriche contre la Russie.

Chronique militaire.

Les Garnisons.

Nous avons publié, dans notre numéro du 9 novembre courant, la liste des garnisons des 144 régiments d'infanterie de ligne. Aujourd'hui, nous faisons connaître l'emplacement des autres régiments d'infanterie et ceux de la cavalerie.

INFANTERIE.

(Suite.)

Chasseurs à pied. — 1. Montmédy, Verdun. — 2. Arhs, Milianah. — 3. Besançon. — 4. Sétif. — 5. Dijon. — 6. Romorantin. — 7. Marseille. — 8. Amiens. — 9. Dellys. — 10. Epinal, Saint-Dié. — 11. Alençon. — 12. Lyon. — 13. Tours. — 14. Chambéry. — 15. Camp d'Avor, Bône. — 16. Lille. — 17. Arhs, Batna. — 18. Mont-Dauphin, Embrun. — 19. Rennes. — 20. Rouen. — 21. Montbéliard. — 22. Morlaix. — 23. Limoges. — 24. Villefranche. — 25. Vincennes, Paris. — 26. Epernay. — 27. Cotte. — 28. Dax, Bayonne. — 29. Castel-Sarrasin. — 30. Clermont.

Zouaves. — 1. Alger, D. Cotrah. — 2. Oran. — 3. Constantine, D. Philippeville. — 4. Alger.

Tirailleurs algériens. — 1. Alger, Blidah. — 2. Oran, Mostaganem. — 3. Constantine.

Légion étrangère. — Oran, Sidi-bel-Abbès.

Infanterie légère d'Afrique. — 1. Oran,

me dit-il, car toujours sur la fin il m'appelait *matelot*!... quoiqu'il fût mon capitaine... Les autres me disaient: — Maître! Grand-Borgne! Arrache-Tout! n'importe! Lui m'appelait *matelot*! cent mille fois mieux que frère, quoi!...

Arrache-Tout but un second verre de cidre.

Tous les assistants, à l'exception de Pierre Gavésio, avaient oublié le motif de sa visite. Le doubleur de cet homme, qu'on avait connu si impitoyable, adoucissait ses traits farouches, de grosses larmes coulaient dans les profondes cicatrices qui contournaient son visage.

— « Capitaine! voilà! » reprit le marin. Il me commandait bien de l'appeler aussi *matelot*, je n'ai jamais osé... Ce n'était pourtant pas faute de l'aimer... mais moi un renégat! appeler *matelot* un homme pareil!... un homme que le bon Dieu était pressé d'avoir en Paradis!... c'est sûr!

La narration d'Arrache-Tout fut d'autant plus longue que la voix lui manquait souvent; il fallait attendre que par des efforts inouïs il parvint à continuer.

— « Ouvrez l'œil, *matelot*! » dit-il; poursuivit Arrache-Tout. « Le vent a tourné l'autre nuit, j'ai l'idée qu'il y aura gras ce matin. » — « Bon! capitaine, j'ouvre l'œil! » Comme il me l'avait dit dans le temps, — vous savez, au bois du Méné, — mon écuier de tribord y voyait à lui seul pire que les deux ensemble... Il n'aurait pas coulé une bla-

gue à son *matelot*!... Oh! non... Cœur d'or! Vieux des Vieux! pareil à Jean Bart!... Me voilà donc devant, au bossoir, en vigie. Il m'envoie de sa table un petit verre de rhum pour m'éclaircir la vue... Juste, comme je finissais de boire: — « Voile!... » Et cette voile, c'était la mort pour lui!... Pourquoi ne m'ont-ils pas fait aveugle et non pas borgne!... Et Arrache-Tout se frottait les mains encore, et il riait, et il disait: — « J'ai bon œil!... » C'était mauvais œil que j'avais... Ah! tant que je vivrai, je... — *Mollis les écoutes! hisse les bonnettes! branle-bas de combat!* Histoire de rire, c'était un gros trois-mâts, tout seul, proche la rivière de Morlaix... On aurait juré d'un requin qui mord à l'émérillon, qu'on n'a que le haler dedans.

— Oui, messieurs un gros trois-mâts marchand anglais, affalé sur la côte... Antonio jassait, et moi aussi, et nous disions: — « Fameuse pêche! si tant seulement il est lesté en gourd!... » Et il y avait des gens de Sarzeau qui riaient entre eux du capitaine, parce que, à leur idée, c'était pas la peine de faire tant de branle-bas pour un morceau de bois monté par cinq ou six hommes, sans canon, un coffre sur un grand chemin... Mais moi, entendant ça, je leur envoyai deux coups de poing pour leur apprendre à marronner et à se moquer de moi... — *Hisse pavillon tricolore!* c'était l'ordre. Il aimait le blanc, mais l'empereur n'a pas voulu changer la chose... suffit!... *Envoyé une*

prune! pour faire mettre les couleurs au trois-mâts... Bon! c'est un Anglais... c'est de bonne prise!... Faut pas avarier ça, dit-il; faut le rentrer à Morlaix sans qu'il y manque un brin d'étoupe, tant seulement. » — « Bon, que je réponds, c'est pas malin!... Chauffe! chauffe!... » Ils mettaient bien tant de voiles qu'ils pouvaient... Mais le *Passe-Partout* N° 4 marchait mieux que N° 3, qui marchait mieux que N° 2, et ainsi de suite. Chaque fois qu'il faisait bâtir un navire, il inventait une invention à son idée pour le rendre plus fin voilier... Et ce grément que nous avions!... les amours!... des siles! Une demi-heure de chasse, nous sommes bord à bord à toucher. — Sur le rouf du trois-mâts, un homme, le capitaine; sur l'avant et dans le grément, cinq à six *matelots*... On n'en voyait pas plus... rapport que le trois-mâts était haut sur l'eau, et nous ras comme une péniche... Un bijou que notre *Passe-Partout* N° 4! un modèle à pendre dans une église. C'était lui qui l'avait fait!... Pas de méfiance... hormis Lui, qui avait toujours de l'idée: — *A vos pièces, matelots!*, qu'il commande... Nous avions six canons de huit et une fine particulière en pivot de dix-huit qu'on appelait à bord le *Vicomte de Kerbozec*, rapport à votre oncle. Une de ces idées... à Lui. — *Ho! du trois-mâts! ho!... amène!*...

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLÉ.

Tlemcen. — 2. Alger, Médéah. — 3. Constantine, Biskra.

Fusiliers de discipline. — 1. Alger, Shrainville. — 2. Constantine, Souk-Ahras. — 3. Oran, Tiaret. — 4. Alger, Aumale.

Pionniers de discipline. — Constantine, Guelma.

CAVALERIE.

Cuirassiers. — 1. Maubeuge. — 2. Troyes, Commercy. — 3. Paris. — 4. Angers. — 5. Senlis. — 6. Paris. — 7. Versailles. — 8. Troyes, Saint-Mihiel. — 9. Niort. — 10. Versailles. — 11. Lyon. — 12. Lyon.

Dragons. — 1. Gray. — 2. Chartres. — 3. Tours. — 4. Joigny. — 5. Saint-Omer. — 6. Chambéry. — 7. Vitry-le-Français, Lunéville. — 8. Paris. — 9. Paris. — 10. Dijon. — 11. Montauban. — 12. Troyes, Verdun. — 13. Compiègne. — 14. Valenciennes. — 15. Libourne. — 16. Cambrai. — 17. Carcassonne. — 18. Vitry-le-Français, Lunéville. — 19. Saint-Etienne. — 20. Limoges. — 24. Evreux. — 22. Provins. — 23. Meaux. — 24. Dinan. — 25. Nantes. — 26. Tarascon.

Chasseurs. — 1. Epinal. — 2. Tours. — 3. Abbeville. — 4. Marseille. — 5. Valence. — 6. Troyes, Sedan. — 7. Saint-Germain, Rambouillet. — 8. Béziers. — 9. Bar-le-Duc, Lunéville. — 10. Vendôme. — 11. Saint-Germain. — 12. Rouen. — 13. Bar-le-Duc, Lunéville. — 14. Auch. — 15. Vesoul. — 16. Moulins. — 17. Limoges. — 18. Auxonne. — 19. Lille. — 20. Châteaudun.

Hussards. — 1. Melun. — 2. Sézanne, Nancy. — 3. Lyon. — 4. Sézanne, Pont-a-Mousson. — 5. Orléansville. — 6. Pontivy. — 7. Bordeaux. — 8. Lyon. — 9. Belfort. — 10. Bône, Sétif. — 11. Fontainebleau. — 12. Dinan.

Chasseurs d'Afrique. — 1. Blidah. — 2. Oran, Tlemcen. — 3. Constantine. — 4. Mascara. Spahis. — 1. Médéah. — 2. Sidi-bel-Abbès. — 3. Batna.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis administratif.

VILLE DE SAUMUR.

Cours publics de Physique et de Chimie.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'un cours public et gratuit de physique et de chimie sera fait par M. Zupp, à partir du jeudi 4 décembre 1879, et sera continué les jeudis suivants.

Ces cours auront lieu à 8 heures du soir, dans la classe de physique du collège communal.

Les leçons comprendront: pour la chimie, l'air atmosphérique et les gaz qui le composent, et, pour la physique, l'électricité dynamique.

Le Maire, J. COMBIER.

Le thermomètre est descendu cette nuit à 6 degrés au-dessous de zéro. On ne se souvient pas avoir vu un hiver aussi précoce qu'il est rigoureux.

Les courants polaires règnent toujours sur notre région. La culture réclame de l'eau pour continuer les semailles et faire germer les grains déjà en terre.

Les guichets de poste seront désormais maintenus ouverts au public, comme ceux de télégraphe, dans toute la France, jusqu'à neuf heures du soir.

Des tableaux, destinés à établir la statistique de la mortalité des enfants du premier âge, viennent d'être adressés aux préfets par le ministre de l'intérieur.

Cet envoi est accompagné d'une circulaire qui prescrit que l'enquête devra s'appliquer non-seulement aux nourrissons élevés moyennant salaire, mais à tous les enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge de deux ans sans distinction.

En conséquence, cette enquête devra être faite dans tous les départements, que le service de la protection du premier âge ait ou non été organisé.

La circulaire se termine par quelques recommandations relatives à la manière dont les renseignements devront être pris près des parents sur le mode d'élevage des enfants et sur le caractère des maladies qui ont occasionné les décès. On devra y

apporter toute la discrétion possible. Les autorités municipales devront, en outre, s'efforcer de faire comprendre à leurs administrés le but d'intérêt général que poursuit le gouvernement.

LOUDUN.

Lundi dernier, vers midi et demi, sur la ligne de Poitiers à Saumur, entre les stations de Loudun et d'Arçay, au passage à niveau n° 193, le train n° 36, venant des Sables-d'Olonne, a tamponné la femme Marie Guérin, veuve Gentilleau, demeurant à Loudun.

Cette femme conduisait quatre vaches au pacage; trois avaient franchi le passage à niveau, elle s'efforçait de faire traverser la voie à la quatrième, lorsque cette femme a été atteinte par la machine et rejetée sur le côté des rails.

Aussitôt le train passé, on se porta à son secours; mais la malheureuse avait au cou une blessure très-grave qui avait occasionné la mort.

Quant à la vache, elle a été traînée et transportée par le train à 250 mètres du lieu de l'accident. (Courrier de la Vienne.)

LANGEAIS.

Lundi dernier, un cas assez rare de fécondité s'est produit dans le département d'Indre-et-Loire.

M^{me} Boireau, demeurant au village de Vernou, commune de Langeais, est accouchée de quatre filles, dont deux sont vivantes.

TOURS.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

Nous avons dit, d'après un bruit répandu dans la ville, que la délégation municipale, complétée par l'adjonction de MM. Charpentier et Plumerel, serait prochainement constituée en administration définitive. Ce bruit a pris depuis deux jours une nouvelle consistance. La nouvelle administration, définitive, cette fois, serait donc composée de MM. Rivière, Saint-Hérant, Charpentier et Plumerel.

POITIERS.

L'organisation du service des équipages à la suite des troupes a pris depuis la dernière guerre une importance considérable. Parmi les voitures affectées à l'infanterie se trouve une sorte de carriole à deux roues, traînée par un seul cheval, destinée au transport des effets des officiers.

Cette voiture, dont on peut voir chaque jour de nombreux spécimens aux environs des casernes, où l'on s'en sert pour le service journalier, est laide, peu solide et insuffisante. On vient de la remplacer dans les régiments d'infanterie par un fourgon à deux chevaux dont la capacité est beaucoup plus considérable, et sur lequel on placera les sacs des hommes écloppés que l'on ne savait où mettre auparavant.

(Journal de la Vienne.)

SAIN-T-MAIXENT.

Voici quelques-unes des principales dispositions du programme d'installation de la nouvelle Ecole de sous-officiers de Saint-Maixent:

L'Ecole de Saint-Maixent recevra un cadre de 34 officiers et de 60 sergents vagues-mètres, sergents-instructeurs, tambours, clairons, etc.

Dans la première année, la promotion des élèves sous-officiers sera de 250. Les promotions ultérieures seront élevées à 300, puis jusqu'à 500, qui est considéré comme le *plenum*. Les élèves seront logés dans des chambres de 2 et 4 lits. Sous ces chambres, placées au premier étage, seront disposés les amphithéâtres pour les cours, salles d'étude, etc.

En outre, 400 chevaux seront logés dans la caserne voisine de l'Ecole pour les exercices de la cavalerie. La ville devra mettre à la disposition de l'Ecole un champ de manœuvres, un champ de tir et une salle à l'hospice. Le service de cette salle sera fait par des chirurgiens militaires.

MONTMORILLON.

L'Avenir de la Vienne annonce que M. le président du tribunal de Montmorillon vient d'être réprimandé par M. le garde des sceaux pour avoir assisté, aux côtés de M. le gé-

ral Ladmiraull, à la conférence faite dernièrement par M. de Mun à Montmorillon.

Le gouvernement serait à coup sûr bien plus tolérant s'il se fût agi d'une conférence donnée par l'un de nos communards.

FONTENAY-LE-COMTE.

Le sieur Gau, professeur de philosophie au collège de Fontenay-le-Comte (Vendée), vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de cette ville en deux mois de prison, pour outrage public à la pudeur.

CHALLANS.

Mercredi, au banquet légitimiste qui a eu lieu à Challans (Vendée), arrondissement des Sables-d'Olonne, on a signé une adresse à M. le comte de Chambord, protestant contre la révocation récente des maires et des adjoints ayant assisté au banquet de La Roche-sur-Yon.

L'Écho Saumurois commencera très-prochainement la publication, en feuilleton, de **L'Automne d'une Femme**, par M^{me} CLAIRE DE CHANDENEUX.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNE.

Mardi 25 novembre 1879.

REPRESENTATION AVEC LE CONCORD DE

M^{lle} REGGIANI

Première chanteuse-contralto

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Michel Carré et J. Barbier, musique d'AMROISE THOMAS.

M^{lle} REGGIANI remplira le rôle de Mignon.

Les autres rôles seront joués par M^{lle} Lagye, MM. Gense, Sureau, Delersy, Letellier, Bignon, Ludovic et Guiraud.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

CONSEILS ET RECETTES.

LES MARCHEURS INFATIGABLES.

De même que nos braves soldats, nos facteurs, nos messagers-piétons de tout ordre, qui de nous n'est exposé, une fois ou l'autre, à voir ses pieds meurtris, à la suite d'une course prolongée?

Eh bien! tout désagrément et toute souffrance sont évités, à cet égard, en faisant ceci:

Se procurer de l'alun en poudre; le faire dissoudre dans un vase plat, la solution recouvrant seulement le fond. — Y tremper la plante des pieds pendant 15 à 20 minutes, — sans mouiller les ongles; la nuit, maintenir sous le dessous du pied des compresses imbibées de la même solution. — Laisser sécher, sans essuyer. — Si l'on a de longues marches à faire, se préparer quelques jours à l'avance.

Par l'application de ce procédé, — que l'on doit à l'obligeance d'un honorable officier supérieur de notre armée, — plus de voyageurs fatigués, plus de soldats traînés... — Cela vaut bien qu'on l'essaie.

Variétés.

LES BOULANGERS ET LA BOULANGERIE.

Les difficultés survenues depuis quelques jours dans l'industrie de la boulangerie, par suite des exigences des ouvriers boulangers et de la résistance de leurs patrons, semblent avoir pris fin.

De tout temps, la corporation des ouvriers boulangers a voulu périodiquement faire acte d'autorité. On en trouve des exemples dans les temps les plus reculés, chez des peuples étrangers où l'on fabrique le pain longtemps avant qu'on en fit usage chez les peuples d'Occident.

L'usage du pain prit naissance en Asie; il passa de là en Égypte, en Grèce et en Italie.

Pendant longtemps, les Grecs furent les premiers boulangers du monde.

Primitivement, on se contentait de manger le grain vert ou grillé. Puis on imagina de le broyer entre des pierres.

Cette poudre, fine et impalpable, fut l'origine de la boulangerie. Les ménagères fabriquaient leur pain une demi-heure avant le repas; à ces grains pilés elles ajoutaient de la graisse, des œufs, du safran. C'était une espèce de galette que l'on cuisait sous la cendre ou sur le gril.

Les Hébreux inventèrent les premiers fours; mais ceux-ci étaient de petite dimension et portatifs. Ce furent les Romains, sous Tarquin, qui construisirent les grands fours fixes.

La première corporation des boulangers fut organisée sous Philippe-Auguste, par les soins du grand-panetier de la cour, charge très-lucrative qui subsista jusqu'en 1711.

Les boulangers s'appelaient alors *tami-siers*; puis, au treizième siècle, ils reçurent le nom de boulangers, à cause de la forme ronde des pains qu'ils fabriquaient.

Il n'était pas aisé de devenir boulanger.

Pour recevoir la maîtrise des mains du roi et l'accolade du lieutenant du grand-panetier, il fallait avoir été successivement vaneur, bluteur, pétrisseur et geindre pendant quatre ans. Alors, seulement, on recevait le brevet de maître boulanger.

Rome eut les premières boulangeries. Sous Auguste, on en comptait 329.

L'extension de ce genre de commerce ne commença à Paris que vers 1762. A cette époque, on comptait 250 boulangers à Paris, 600 dans les faubourgs, et 900 dans les environs de la capitale.

Aujourd'hui, on compte à Paris environ 4,800 patrons boulangers.

Faits divers.

Le vol de la Banque européenne. — Voici une aventure qui tient du prodige.

Nous avons raconté le vol dont avait été victime la Banque européenne. Une liasse de valeurs, faisant à peu près la somme de trois cent mille francs, avait disparu, et, en même temps, quatre feuillets du livre de caisse, portant les numéros de ces valeurs, avaient été arrachés et lacérés, afin, évidemment, qu'on ne pût signaler ces numéraires aux banquiers et agents de change. Le voleur voulait pouvoir s'en servir.

Eh bien, les valeurs dérobées sont retrouvées: elles ont été rapportées à la Banque.

Voici comment:

Avant-hier soir, à six heures, au moment où le conseil d'administration était en séance, un cocher des Petites-Voitures s'est arrêté devant la porte, et a remis au concierge deux paquets au nom du directeur.

— C'est excessivement pressé, dit-il.

Le concierge s'est empressé de les monter et on a interrompu la séance pour les ouvrir.

O surprise!... Ils contenaient tous les titres volés.

Notons que, parmi les actions ainsi rendues, on a trouvé un titre *nominatif* de neuf actions Nord-Est, pris dans le tas par le voleur inexpérimenté.

M. Macé, chef du service de sûreté, a été immédiatement informé de ce fait, afin d'interrompre ses recherches.

**

Les faux Walder continuent à être signalés de tous les côtés, tant à l'étranger qu'en province et à Paris.

Celui qui avait été arrêté sur les côtes d'Afrique, ainsi que nous l'avons raconté, a été conduit à Alger, où il a, à force de télégrammes, établi son identité.

Un autre Walder, arrêté en Espagne, a également prouvé qu'il n'avait rien de commun avec l'assassin du faubourg Saint-Honoré.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un hôtelier, quartier du Palais-Royal, a été tellement frappé de la ressemblance d'un voyageur qui venait de louer une chambre pour la nuit, qu'il courut au poste voisin informer la police de sa découverte.

Le commissaire de police du quartier se rendit aussitôt à l'hôtel, fit réveiller le voyageur, à trois heures du matin, et l'interrogea sans que celui-ci pût comprendre un traitre mot à ce qui lui arrivait. Lorsqu'il sut qu'on l'avait pris pour Walder, il ne fut pas précisément flatté, et ne put se rendre compte de la nuit, poursuivi par l'idée que cette fatale ressemblance lui créerait des ennuis dans les rues.

Aussi, à la première heure, avant de déjeuner, il fit venir un coiffeur et se fit couper les cheveux et la barbe.

C'est probablement ce qu'a fait le véritable Walder, le lendemain du jour où il avait commis le double crime de la rue Saint-Honoré.

**

Un habitant de Madrid se propose d'offrir à la future reine d'Espagne, l'archiduchesse Christine, dès son arrivée à Madrid, une paire de bas telle qu'aucune femme n'en a jamais portée. Cette paire de bas est faite avec de la pelure d'oignon.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Marchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

UN REMÈDE A BON MARCHÉ.

Chacun sait combien, d'ordinaire, les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre, sont tenaces, longs à guérir, et ce qu'il faut employer de tisanes, sirops et autres médicaments pour y arriver. De plus, personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire.

De nombreuses expériences viennent de prouver que le goudron de Norvège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le Goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans des petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de Goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée: dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs. Ces capsules, du reste, se trouvent dans la plupart des pharmacies. (2)

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année: Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements: 60 cent.

En vente: Aux Bureaux de l'Univers illustré, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,

rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**VUE GÉNÉRALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 16 fr.; 4 kil., 20 fr.; 5 kil., 24 fr.; 6 kil., 28 fr.; 7 kil., 32 fr.; 8 kil., 36 fr.; 9 kil., 40 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	10 h. 54 matin.	11 h. 16 soir.
8 10 —	4 50 soir.	4 50 soir.	9 16 soir.	9 16 soir.	
1 25 soir.	11 35 —	11 35 —			
4 55 —					
7 40 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 38 matin.	9 h. 38 matin.	9 h. 38 matin.
10 45 —	5 14 soir.	5 14 soir.	6 25 soir.	6 25 soir.	6 25 soir.
12 15 soir.	3 35 —	3 35 —	4 16 —	4 16 —	4 16 —
6 45 —	10 22 —	10 22 —	11 —	11 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 46.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81	30	05	Crédit Foncier colonial	470			Canal de Suez	708	73	6 25
3 % amortissable	83	25		Crédit Foncier, act. 500 f.	1013	50		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	112	75		Obligations foncières 1877	374			Société autrichienne	477	50	1 25
5 %	114	85	05	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	701	25		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	540			Crédit Mobilier	565		2 50	Orléans	386	25	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	349			Crédit Foncier d'Autriche	695	5		Paris-Lyon-Méditerranée	377	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508			Est	712	50	2 50	Est	383		
— 1865, 4 %	527			Paris-Lyon-Méditerranée	1133	75		Nord	393		
— 1869, 3 %	409			Midi	867	50	1 25	Nord	382	75	
— 1871, 3 %	403	50		Nord	1463	50	6 25	Ouest	382	50	
— 1875, 4 %	510			Orléans	1150			Midi	380		
— 1876, 4 %	515			Ouest	760	8 75		Paris (Grande Ceinture)	383		
Banque de France	3375	15		Compagnie parisienne du Gaz	1383		2 50	Paris-Bourbonnais	383		
Comptoir d'escompte	850			C. gén. Transatlantique	605		7 50	Canal de Suez	534		
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.	
8 — 56 — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — soir, omnibus.	
3 — 33 — — — omnibus.	
7 — 15 — — — express.	
10 — 37 — — — omnibus (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — omnibus.	
9 — 40 — — — omnibus.	
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Préfecture de la Vienne.
COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE.

**ADJUDICATION
DE
DIVERSES FOURNITURES**
Nécessaires au service.

Le mardi 6 janvier 1880, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de fournitures dont le détail suit.

DÉSIGNATION DES FOURNITURES.

1° Froment	80,000 kil.
2° Seigle	50,000
3° Lentilles	1,500
4° Pois verts	1,500
5° Haricots blancs	4,000
6° Haricots rouges	1,500
7° Riz	2,500
8° Saindoux	3,000
8° Sel marin	6,000
10° Mélasse	2,500
11° Huile de pétrole	3,000
12° Huile de colza	1,500
13° Pommes de terre	10,000
14° Charbon de terre en roches	40,000
15° Perches de sapins	25,000

Chacune de ces fournitures devra être soumise à part et sera adjugée isolément. On pourra prendre connaissance du cahier des charges au Ministère de l'Intérieur (Direction des prisons, établissements pénitentiaires, 78 bis, rue de Varennes), 4^e bureau; à la Préfecture de la Vienne (3^e division), ou à la Colonie de Saint-Hilaire. A l'appui de la soumission, qui devra être écrite sur une feuille de papier timbré de 0 fr. 60 cent., chaque concurrent devra produire : 1° s'il est négociant ou marchand, sa patente et un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il est régulièrement patenté; s'il est propriétaire ou agriculteur, un certificat du maire de sa commune, constatant sa profession; 2° une promesse valable, sur papier timbré, de garantir l'exécution de ses engagements par un des moyens indiqués au règlement du 31 juillet 1852. Poitiers, le 5 novembre 1879. Le Préfet de la Vienne, F. GRANET.

Modèle de soumission.
Je, soussigné (nom, prénoms et domicile), après avoir pris connaissance du règlement du 31 juillet 1852 et du cahier des charges relatif à la fourniture de fournitures nécessaires au service de la Colonie de Saint-Hilaire, m'engage à effectuer cette fourniture

à raison de, savoir : (porter les prix en toutes lettres).
Fait à , le 18

Modèle de promesse de cautionnement.

Je, soussigné (nom, prénoms et domicile), m'engage, dans le cas où je serais déclaré adjudicataire des fournitures ou d'une partie des fournitures comprises au lot, nécessaire au service de la Colonie de Saint-Hilaire, de garantir l'exécution de mes engagements sur l'un des moyens indiqués au règlement du 31 juillet 1852. Fait à , le 18

VILLE DE SAUMUR.

**ADJUDICATION
DES
TRAVAUX DE BATIMENT
ET DE VOIRIE**

A exécuter pendant les années 1880, 1881, 1882, 1883 et 1884.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le samedi 6 décembre 1879, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, par le Maire, assisté de deux Conseillers municipaux, en présence du Receveur municipal et de l'Architecte de la ville, et en la forme accoutumée, aux adjudications publiques, au rabais, et sur soumissions cachetées, des travaux de bâtiment et de voirie de la ville de Saumur, à exécuter pendant les années 1880, 1881, 1882, 1883 et 1884.

Lesdits travaux seront divisés en trois parties; chacune de ces parties fera l'objet d'une adjudication spéciale, savoir :
1° Travaux de bâtiment, comprenant : Terrasse, maçonnerie, charpente, plâtrerie, fumisterie, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie;
2° Travaux de bâtiment, comprenant : Couverture, plomberie et zincage;
3° Travaux de voirie, comprenant : Terrasse, pavage, empiérement, fournitures de matériaux et transports. On peut prendre connaissance des cahiers de charges et des séries de prix, au Secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 novembre 1879. Le Maire, J. COMBIER.

**A VENDRE
UNE JUMENT**
Avec son harnachement.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
POUR CAUSE DE DÉPART,
A Saumur, Grand'Rue, n° 59,
Le lundi 24 novembre 1879
et jours suivants, à midi.

Cette vente consiste en :
Plusieurs commodes en noyer ou acajou, bois de lit, buffet, armoire à linge, tables, chaises, guéridon, glaces, pendules, tableaux, vaisselle, batterie de cuisine, bouteilles vides, bouteilles en terre;
Une bascule et ses poids, une charrette à bras toute neuve, deux brouettes, un lot de harnais;
Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, THUBÉ, (611)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON
Avec écurie, cour et jardin,
Rue du Presbytère.
S'adresser à M. COUËLET, Grand'Rue. (625)

A VENDRE
JOLIE PETITE VOITURE
A quatre roues.
S'adresser au bureau du journal.

M. GAULTIER-BRIÈRE prévient les fournisseurs qu'il ne payera pas les dettes que pourrait contracter son fils AINÉ, ADOLPHE GAULTIER.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

UN MÉNAGE demande un em-ploi, le mari comme jardinier, cultivateur ou cocher; la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

PUITS FORÉS
Ces PUIFS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs. Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison. S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitré (Maine-et-Loire).

**OUVERTURE
DE
L'ÉPICERIE GÉNÉRALE**
CH. SALMON

73, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente de Marchandises de premier choix à des prix exceptionnels de **BON MARCHÉ** :

Chandelle premier choix	0,55 le 1/2 kilog.
Id. perfectionnée	0,60 id.
Savon de Marseille	0,35 id.
Bougies depuis	1,10 id.
Huile à brûler épurée	0,50 id.

Toutes les autres Marchandises sont vendues dans les mêmes conditions de **Bon Marché**. (627)

MEUBLES ET TAPISSERIE
E. MARAIS
TAPISSIER-DÉCORATEUR
49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES
Travaux en tous genres à façon.

L'ASSURANCE FRANÇAISE
Compagnie anonyme à Primes fixes
CONTRE LES
ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS
Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.
SIÈGE SOCIAL : 42, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, rue de Poitiers, 43, SAUMUR;
Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (313)

Saumur, imprimerie de P. GODET.